

PLAN LOCAL D'URBANISME  
REVISION

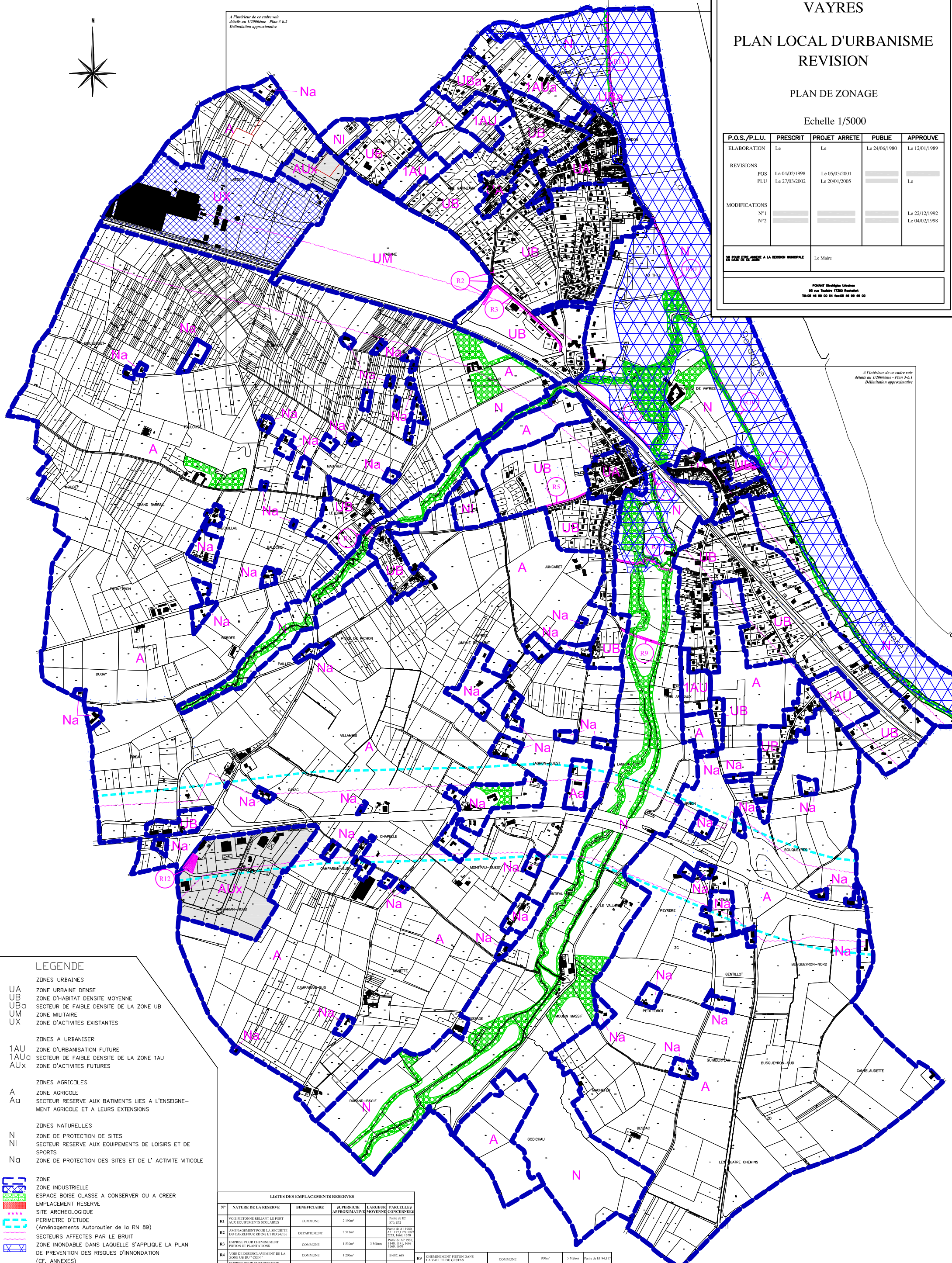
PLAN DE ZONAGE

Echelle 1/5000

P.O.S./P.L.U.	PRESCRIT	PROJET ARRETE	PUBLIE	APPROUVE
ELABORATION	Le	Le	Le 24/06/1980	Le 12/01/1989
REVISIONS				
POS	Le 04/02/1998	Le 05/03/2001		
PLU	Le 27/03/2002	Le 20/01/2005		Le
MODIFICATIONS				
N°1				Le 22/12/1992
N°2				Le 04/02/1998
EN CAS D'APPEL A LA RESERVATION MUNICIPALE	Le Maire			

POUR TOUTES LES INFORMATIONS  
60 rue Touraine 17300 Rochefort  
05 49 49 02 64 Fax 05 49 49 02 62

A l'intérieur de ce cadre voir  
détails au 1/2000ème - Plan 3-A.2  
Délimitation approximative



LEGENDE

- ZONES URBAINES
- UA ZONE URBAINE DENSE
- UB ZONE D'HABITAT DENSITE MOYENNE
- UBa SECTEUR DE FAIBLE DENSITE DE LA ZONE UB
- UM ZONE MILITAIRE
- UX ZONE D'ACTIVITES EXISTANTES
  
- ZONES A URBANISER
- 1AU ZONE D'URBANISATION FUTURE
- 1AUa SECTEUR DE FAIBLE DENSITE DE LA ZONE 1AU
- AUX ZONE D'ACTIVITES FUTURES
  
- ZONES AGRICOLES
- A ZONE AGRICOLE
- Aa SECTEUR RESERVE AUX BATIMENTS LIES A L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE ET A LEURS EXTENSIONS
  
- ZONES NATURELLES
- N ZONE DE PROTECTION DE SITES
- NI SECTEUR RESERVE AUX EQUIPEMENTS DE LOISIRS ET DE SPORTS
- Na ZONE DE PROTECTION DES SITES ET DE L'ACTIVITE VITICOLE

- ZONE INDUSTRIELLE
- ESPACE BOISE CLASSE A CONSERVER OU A CREER
- EMPLACEMENT RESERVE
- SITE ARCHEOLOGIQUE
- PERIMETRE D'ETUDE (Aménagements Autoroutier de la RN 89)
- SECTEURS AFFECTES PAR LE BRUIT
- ZONE INONDABLE DANS LAQUELLE S'APPLIQUE LE PLAN DE PREVENTION DES RISQUES D'INONDATION (CF. ANNEXES)

-LE DROIT DE PREEMPTION URBAIN S'APPLIQUE DANS L'ENSEMBLE DES ZONES URBAINES ET A URBANISER DELIMITEES PAR LE PLU  
-LE PERMIS DE DEMOLIR EST INSTITUTE DANS LES ZONES UA (Article L123.17 du code de l'Urbanisme)

LISTES DES EMPLACEMENTS RESERVES

N°	NATURE DE LA RESERVE	BENEFICIAIRE	SUPERFICIE APPROXIMATIVE	LARGEUR MOYENNE	PARCELLES CONCERNES
R1	VOIE PIETONNE RELIANT LE PORT AUX EQUIPEMENTS SCOLAIRES	COMMUNE	2 000m²		Partie de E2 876, 872
R2	AMENAGEMENT POUR LA SECURITE DU CARREFOUR RD 24 ET RD 24 B	DEPARTEMENT	2 513m²		Partie de A1 1003 A2 117, 116, 109, 107, 105, 104, 103
R3	EMPREISE POUR CHEMINEMENT PIETON ET PLANTATIONS	COMMUNE	1 530m²	3 Mètres	Partie de A2 7001, 1148, 1147, 1049, 1049, 1049, 1049
R4	VOIE DE DESCLAVEMENT DE LA ZONE UB "R1" COMM	COMMUNE	1 200m²		B 687, 688
R5	EMPREISE POUR CHEMINEMENT PIETON ET PLANTATIONS	COMMUNE	730m²	3 Mètres	Partie de E2 1449, 1467, 1468
R6	CHEMINEMENT PIETON LE LONG DE CERTAINS BORDS DE LA RUE DES EQUIPEMENTS PUBLICS	COMMUNE	330m²	5 Mètres	Partie de E2 801
R7	CHEMINEMENT PIETON LE LONG DU PARC DU CHATEAU	COMMUNE	3 577m²	8 Mètres	Partie de E2 1231, 444, 246, 447, 245, 249
R8	CHEMINEMENT PIETON DANS LA VALLEE DU GESTAS	COMMUNE	1 650m²	5 Mètres	Partie de E1 111, 114, 112, 111, 1099 (parcelle omise)
R9	CHEMINEMENT PIETON DANS LA VALLEE DU GESTAS	COMMUNE	930m²	5 Mètres	Partie de E1 94, 117
R10	CHEMINEMENT PIETON LE LONG DE LA DOROGUE	COMMUNE	2 940m²	3 Mètres	Partie de E2 2019, A2 1202, 2020, 1779, 1777, 2021, 2022
R11	CHEMINEMENT PIETON LE LONG DE LA DOROGUE	COMMUNE	1 330m²	3 Mètres	Partie de A2 1303, 1301, 1302, 1305, 1304, 1301, 1300, 1301, 1446, 1446, 1447, 1446
R12	TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA RN 89	ETAT	2 700m²		Partie de C 669, 667, 667, 690